

exemples cités par Mme CRIVELLO :

« Les Médiévales de Manosque, de Brignoles et de Colmar-les-Alpes, les Nostradamiques de Salon-de-Provence, les jeux antiques de Bédarrides ou la “mémoire du pays de Céüze”, près de Tallard [...] à Salon et à Grance [...] à Cagnes ».

Nous n'avons pu retrouver les affiches de chacune de ces fêtes citées, du fait de leur ancienneté, toutefois nous avons trouvé sur internet trois affiches de « fêtes médiévales » qui ont perduré jusqu'à nos jours :

Affiche de la médiévale de Brignoles, une des plus populaires et médiatisée de notre région :



Affiche de la médiévale de Colmar-les-Alpes dans le département du Vaucluse :



Affiche de la fête médiévale de Salon-de-Provence, ayant succédé aux Nostradamiques :



Dans ces trois documents sont visibles les éléments caractéristiques de l'imaginaire collectif attaché à l'époque médiévale et que Mme CRIVELLO a identifié comme propre « à inventer un regard contemporain sur le passé ». (2001, « Du passé, faisons un spectacle ! Généalogies des reconstitutions historiques de Salon et Grans en Provence (XIXe-XXe siècles) », *Sociétés & Représentations* (n° 12), pp. 225-234)

J'ai reçu le témoignage d'un ancien reconstituteur médiéviste ayant participé aux fêtes de Brignoles et de Manosque un peu avant les années 2000, et il m'a confirmé par son témoignage que la démarche présente était en grande majorité de l'évocation historique, plus que de la reconstitution. Pour ce qui est des fêtes antiques citées, je n'ai malheureusement qu'un seul témoignage et retour d'expérience. J'ai en 2010 participé à la fête de Grans et je me souviens qu'en plus d'une troupe de reconstitution classique romaine, la fête présentait des ateliers divers et variés n'ayant aucun lien avec le monde antique, comme par exemple des musiciens provençaux et des vendeurs de bijoux fantaisistes, autour d'une petite arène tauromachique. Ainsi la venue de reconstituteurs s'inscrivait bien là dans une fête réinventant une identité collective. Le président de la troupe romaine m'a informé que le modèle de la fête n'a pas évolué depuis de très nombreuses années, ce qui me laisse supposer que c'est ce type de pratiques qu'a pu étudier Mme CRIVELLO. Ici c'est bien la mise en contexte qui donne un message identitaire à la troupe de reconstitution et non l'inverse.

Annexe 2 Pièces Juridiques :

Statuts de l'association SOMATOPHYLAQUES

TITRE 1 : PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Article 1 : Constitution et dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une Association régie par la Loi 1901, ayant pour titre : *SOMATOPHYLAQUES*

Article 2 : But (ou objet)

Cette Association a pour but :

SOMATOPHYLAQUES a pour but général de faire revivre par l'expérimentation les pratiques de la guerre et de la vie quotidienne du Vème siècle avant Jésus-Christ en Grèce Antique. Avec pour objectif la recherche, l'élaboration de connaissances sur le sujet, s'appuyant sur l'archéologie expérimentale.

Enfin SOMATOPHYLAQUES a pour but de diffuser l'avancée de ces recherches à travers diverses interventions pédagogiques.

Article 3 : Siège social

Le siège social est fixé à : Aix-en-Provence

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration.

Article 4 : Moyens d'action

Les moyens d'action de l'Association sont notamment :

- les publications, les cours, les conférences, les réunions de travail ;*
- l'organisation de manifestations et toute initiative pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association ;*
- la vente permanente ou occasionnelle de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet ou susceptible de contribuer à sa réalisation.*
- l'achat permanent ou occasionnel de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet ou susceptible de contribuer à sa réalisation.*

Article 5 : Durée de l'Association

La durée de l'Association est illimitée.

TITRE II : COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article 6 : Composition de l'Association

L'Association se compose de membres fondateurs, d'honneur, de membres bienfaiteurs et de membres actifs.

Les membres fondateurs sont immuables et ne peuvent être exclus de l'Association. Ils possèdent la majeure partie des pouvoirs de l'Association, mais prennent en compte les volontés d'orientation votées durant les Assemblées Générales. Ils sont au nombre de 3 et sont les membres suivants : Dimitri Zaphirato, Rémy Campo, Vincent Torres. En cas de décès d'un des trois membres, la place vacante peut être accordée ou non à un membre de l'Association par décision unanime des membres fondateurs restants.

Les membres d'honneur sont désignés par l'Assemblée Générale pour les services qu'ils ont rendus ou rendent à l'Association. Ils sont dispensés du paiement de la cotisation annuelle et ont le droit de participer à l'Assemblée Générale avec la capacité de voter pour les orientations souhaitées.

Les membres bienfaiteurs qui acquittent une cotisation spéciale fixée par l'Assemblée Générale ont le droit de participer à l'Assemblée Générale avec la capacité de voter pour les orientations souhaitées.

Les membres actifs, personnes physiques ou morales, acquittent une cotisation fixée annuellement et ont le droit de participer à l'Assemblée Générale avec la capacité de voter pour les orientations souhaitées. Ils ont pour obligation de participer aux manifestations de l'Association dans la mesure de leurs possibilités.

Article 7 : Admission et adhésion

Pour faire partie de l'Association, il faut adhérer aux présents statuts et s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration pourra refuser des adhésions, avec ou sans avis motivé aux intéressés.

Article 8 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- la démission adressée par écrit au président de l'Association,*
- le décès,*
- l'exclusion ou radiation, prononcée par le Conseil d'administration pour infraction aux statuts ou pour motif portant préjudice aux intérêts moraux et matériels de l'Association, ou pour motif grave.*

Article 9 : Responsabilité des membres.

Aucun des membres de l'Association n'est personnellement responsable des engagements contractés par elle. Seul le patrimoine de l'Association répond de ses engagements. En matière de gestion, la responsabilité incombe, sous réserve d'appréciation souveraine des tribunaux, aux membres du conseil d'administration et aux membres de son bureau.

TITRE III : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Article 10 : Assemblée Générale ordinaire

L'Assemblée Générale ordinaire se réunit au moins une fois par an et comprend tous les membres de l'Association à jour de leur cotisation.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'Association sont convoqués par écrit et l'ordre du jour est inscrit sur les convocations.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, se prononce sur le rapport moral ou d'activité et sur les comptes de l'exercice financier. Elle délibère sur les orientations qu'elle souhaiterait à venir. Elle pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres éligibles du conseil d'administration.

Les votes sur les orientations souhaitées de l'Association, de l'assemblée, sont pris à la majorité des membres présents. Ils sont pris à bulletins levés.

Les votes pour l'élection des membres du bureau et du conseil d'administration éligible sont secrets et dépouillés par un des trois membres fondateurs.

Article 11 : Conseil d'administration

L'Association est dirigée par un Conseil d'administration de 3 membres fondateurs immuables et 2 membres élus pour la charge de secrétaire et celle de trésorier, pour 1 an. Les membres élus sont rééligibles. La première année les 2 membres sont nommés par les 3 membres fondateurs. Le Conseil d'administration est composé uniquement des membres du bureau.

En cas de vacance de poste, le Conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif à la prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Les mineurs ne sont pas éligibles au Conseil d'administration.

Article 12 : Réunion du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit au moins 1 fois par an et toutes les fois qu'il est convoqué par le président ou sur demande écrite au président de l'Association d'au moins un quart de ses membres. Le président convoque par écrit les membres du Conseil d'administration aux réunions en précisant l'ordre du jour. Les décisions sont prises à la majorité des voix des présents. Le vote par procuration est autorisé à condition d'une lettre écrite et signée du votant absent.

La présence au moins de la moitié supérieure des membres est nécessaire pour que le Conseil d'administration puisse délibérer valablement.

Article 13 : Pouvoir du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus dans les limites de l'objet de l'Association. Il peut autoriser tout actes ou opérations qui ne sont pas statutairement de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire.

Il est chargé :

- du vote (le vote se fait à main levée et la majorité l'emporte, tous les membres sont tenus de voter directement ou par procuration d'une lettre écrite et signée) de toutes les décisions proposées par lui-même ou de l'Assemblée Générale,*
- de la mise en œuvre des orientations qu'il a voté auparavant,*
- de la préparation des bilans, de l'ordre du jour et des propositions de modification du règlement intérieur présentés à l'Assemblée Générale,*
- de la préparation des propositions de modifications des statuts présentés par lui même.*

Il autorise le président à ester en justice par vote à la majorité des deux tiers des membres composant le Conseil d'administration.

Article 14 : Bureau

Le bureau est composé de :

- un président, faisant partie des trois membres fondateurs, à savoir Mr Torres Vincent*
- deux vice-présidents, faisant partie des 3 membres fondateurs, à savoir Mr Dimitri Zaphirato et Mr Rémy Campo.*
- un(e) trésorier(e), élu(e) pour la première année par les membres fondateurs puis par l'ensemble des membres ayant la capacité statutaire de voter.*
- un(e) secrétaire, élu(e) pour la première année par les membres fondateurs puis par l'ensemble des membres ayant la capacité statutaire de voter.*

Le bureau compose le Conseil d'administration dont il exécute les décisions et traite les affaires courantes dans l'intervalle des réunions du Conseil d'administration.

Article 15 : Rémunération

Les fonctions de membres du Conseil d'administration sont bénévoles ; seuls les frais et débours occasionnés pour l'accomplissement du mandat d'administrateur sont remboursés au vu des pièces justificatives.

Article 16 : Assemblée Générale extraordinaire

Si besoin est, ou sur la demande écrite au président du quart des membres ou de la majorité du bureau, le président conjointement aux deux vice présidents décide de convoquer oui ou non une Assemblée Générale extraordinaire. Les conditions de convocations sont identiques à celles de l'Assemblée Générale ordinaire.

Le but de cette Assemblée Générale extraordinaire est de traiter un sujet particulier de grande importance et ne pouvant attendre l'arrivée de l'Assemblée Générale ordinaire. L'importance de la situation est à l'appréciation du président et des vices présidents, qui peuvent refuser de telles demandes s'ils les jugent capables d'attendre l'Assemblée Générale ordinaire.

Article 17 : Règlement intérieur

- *Toute décision unanime des membres fondateurs faits force dans n'importe quelle décision. Que ce soit durant une Assemblée Générale ou un vote du Conseil d'administration.*
- *Le président a pour charge de surveiller toutes les actions de l'Association, il effectue toutes les démarches possibles pour la réalisation des buts et objectifs de l'Association.*
- *Les vices présidents peuvent aider le président dans sa tâche, et lui porter leurs soutiens, dans la mesure de leurs volontés.*
- *Le ou la trésorier(e) tient à jour les comptes de l'Association, ses dépenses et ses revenus, il en informe fréquemment le président afin de le mettre au fait de la situation économique de l'Association.*
- *Le ou la secrétaire épaulé le président dans toutes les démarches administratives, et s'occupe de convoquer les membres de l'Association pour l'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire. Il ou elle s'occupe de la mise en place d'une liste complète des membres.*
- *Les motifs graves d'exclusion sont les suivants : activité illégale au sein de l'Association, peu importe sa nature (ainsi l'Association ne peut être prise pour responsable pour tout acte illégal commis par un de ses membres durant une de ses prestations), le non-contrôle de soi (ébrioité avancée, colère immodérée) durant une prestation, et enfin la décision par vote du conseil d'administration.*

TITRE IV : RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Article 18 : Ressources de l'association

Les ressources de l'Association se composent :

- *des cotisations*
- *des subventions de l'état, des collectivités territoriales et des établissements publics*
- *du produit des manifestations qu'elle organise*
- *des intérêts et redevances des biens et valeurs qu'elle peut posséder*
- *des rétributions des services rendus ou des prestations fournies par l'Association*

- de dons manuels
- de toutes autres ressources autorisées par la loi, notamment, le recours en cas de nécessité, à un ou plusieurs emprunts bancaires ou privés.

TITRE V : DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

Article 21 : Dissolution

En cas de dissolution, l'actif net de l'Association est partagé à parts égales entre les membres fondateurs. Seuls les biens propres aux membres leurs sont rendus en bonne est due forme.

Annexe 3 questionnaire pour les membres :

Questionnaire pour les membres de l'association

Somatophylakes :

Ce questionnaire ne servira qu'à la recherche scientifique et ne sera en aucun cas divulgué dans un autre but. Si certaines parties en sont publiées, les questionnaires seront anonymes.

I Personnel

- 1) Nom et prénom :
- 2) Fonction occupée dans l'association :
- 3) Sexe : Âge : Poids : Taille :
- 4) Métier :
- 5) Région (si PACA précisez département) :
- 6) Quelle est votre diplôme le plus élevé, et si supérieur au BAC, dans quelle discipline ? :
- 7) Êtes-vous : célibataire, divorcé(e), marié(e), en concubinage, pacsé(e), veuf (ve) ? :
- 8) Combien avez-vous d'enfants ? :

Votre pratique au sein de l'association

- 9) Depuis combien de temps pratiquez-vous l'histoire vivante, et depuis combien de temps faites-vous partie de l'association Somatophylakes ?
- 10) Avec quelle régularité pratiquez-vous le combat hoplitique ? (hebdomadaire, mensuel, trimestriel, uniquement en prestation, etc.) Précisez autant que possible :
- 11) Comment avez-vous connu l'association ? :
- 12) Comment êtes-vous entré dans l'association ? :

- 13) Pensez-vous que l'association a une vocation historique ? :
- 14) Dans votre famille, qui d'autre fait partie de l'association ? :
- 15) Combien avez-vous d'amis au sein de l'association que vous connaissiez avant votre entrée dans cette dernière ? :
- 16) L'histoire a-t-elle joué un rôle dans votre volonté d'intégrer l'association ? :
- 17) L'aspect physique de la pratique a-t-il joué un rôle dans votre volonté d'intégrer l'association ? :
- 18) Quel matériel personnel possédez-vous pour votre pratique au sein de l'association ? :
- 19) Qui vous enseigne le combat hoplitique ? (plusieurs noms possibles, classez par ordre de fréquence) :
- 20) Pourquoi faire du combat hoplitique plutôt qu'autre chose ? :
- 21) Combien de temps pensez-vous consacrer à votre pratique globale au sein de l'association ? :
- 22) Avez-vous développé une activité artisanale suite à vos pratiques de reconstitution ? Si oui lesquelles ? :
- 23) Vous arrive-t-il de faire commerce de cette activité ? :
- 24) Comment pensez-vous que le public perçoit votre activité ? :
- 25) Comment pensez-vous que les instances patrimoniales et les universitaires perçoivent votre activité ? :
- 26) Classez ces items concernant l'historicité, en les numérotant selon leur ordre d'importance pour votre pratique : couture à la main ; protection 100 % histo ; cohérence costume civil/costume militaire ; cohérence matériaux employés/époque représentée (par exemple : tissu naturel, cuir tanné végétal, etc.) ; visuel du campement ; visuel du costume ; contenu des présentations au public ; historicité des gestes martiaux proposés ; autre (ordonnez 7 réponses maximum et si autre précisez) :
- 27) Faites-vous partie de l'association pour le côté : culturel, sportif, recherche, art martial, convivial, historique, autre ? Vous pouvez en mettre plusieurs, dans ce cas classez par ordre d'importance :
- 28) Quels sont, parmi ces termes, ceux qui caractérisent le mieux votre pratique : loisir ; travail ; passion ; spectacle ; activité physique ; sport ; animation ; histoire vivante ; pédagogie ; art martial ; recherche ; autre ; (ordonnez 9 réponses maximum et si autre précisez) :
- 29) Prévoyez-vous d'arrêter votre pratique ? Si oui pourquoi ? :
- 30) Participez-vous aux prestations de l'association, si oui combien par an et de quel type selon-vous ? :
- 31) Quel type de prestation préférez-vous : en collaboration avec des institutions patrimoniales (musée, site archéologique), en collaboration avec des communes, les week-ends entraînement ? Pourquoi ? :
- 32) Préférez-vous les prestations courtes sans campement, ou longues avec un campement ? Pourquoi ? :

33) Préférez-vous les prestations quand il y'a d'autres associations, ou préférez-vous les prestations où seuls les Somatophylaques sont présents ? Pourquoi ? :

34) Combien de prestation à l'étranger avez-vous déjà effectuée ? :

35) Combien de kilomètres (aller) non défrayés êtes-vous prêt à parcourir pour vous rendre sur une manifestation (pour votre loisir) ? :

36) Quelle part de votre budget consacrez-vous à votre pratique (en moyenne, par an) ? :

37) Avez-vous déjà pratiqué dans un cadre professionnel ? :

38) Pratiquez-vous toujours en tant que professionnel et depuis combien de temps ? :

39) Vous renseignez-vous sur le combat hoplitique ou sur la période grecque en général en dehors de l'association ? Si oui, précisez :

40) Avez-vous participé à un tournage, reportage, ouvrage, en rapport avec votre pratique ? :

41) Participez-vous à des événements sans public hors des entraînements ? Précisez :

Votre pratique en dehors de l'association

42) Faites-vous partie d'une autre association que les Somatophylaques et si oui précisez si c'est une association en rapport avec l'histoire vivante :

43) Participez-vous à des événements ou stages AMHE en dehors de votre pratique au sein de l'association ? Si oui lesquels ? :

44) Pratiquez-vous ou avez-vous pratiqué d'autres arts martiaux ? Si oui lesquels ? :

45) Pratiquez-vous ou avez-vous pratiqué d'autres sports ou activité physique ? Si oui lesquels ? :

Pratiquez-vous d'autres loisirs en dehors de la reconstitution ? Si oui lesquels ? :

46) Pratiquez-vous (ou avez-vous pratiqué) des jeux de rôles (sur table ou en GN) ? :

Votre vision réflexive sur votre pratique

47) Quelle définition pouvez-vous donner des AMHE ? :

48) Quelle définition pouvez-vous donner de la reconstitution historique ? :

49) Quelle définition pouvez-vous donner de l'histoire vivante ? :

50) Quelle définition pouvez-vous donner de l'expérimentation historique dans un cadre de recherche ? :

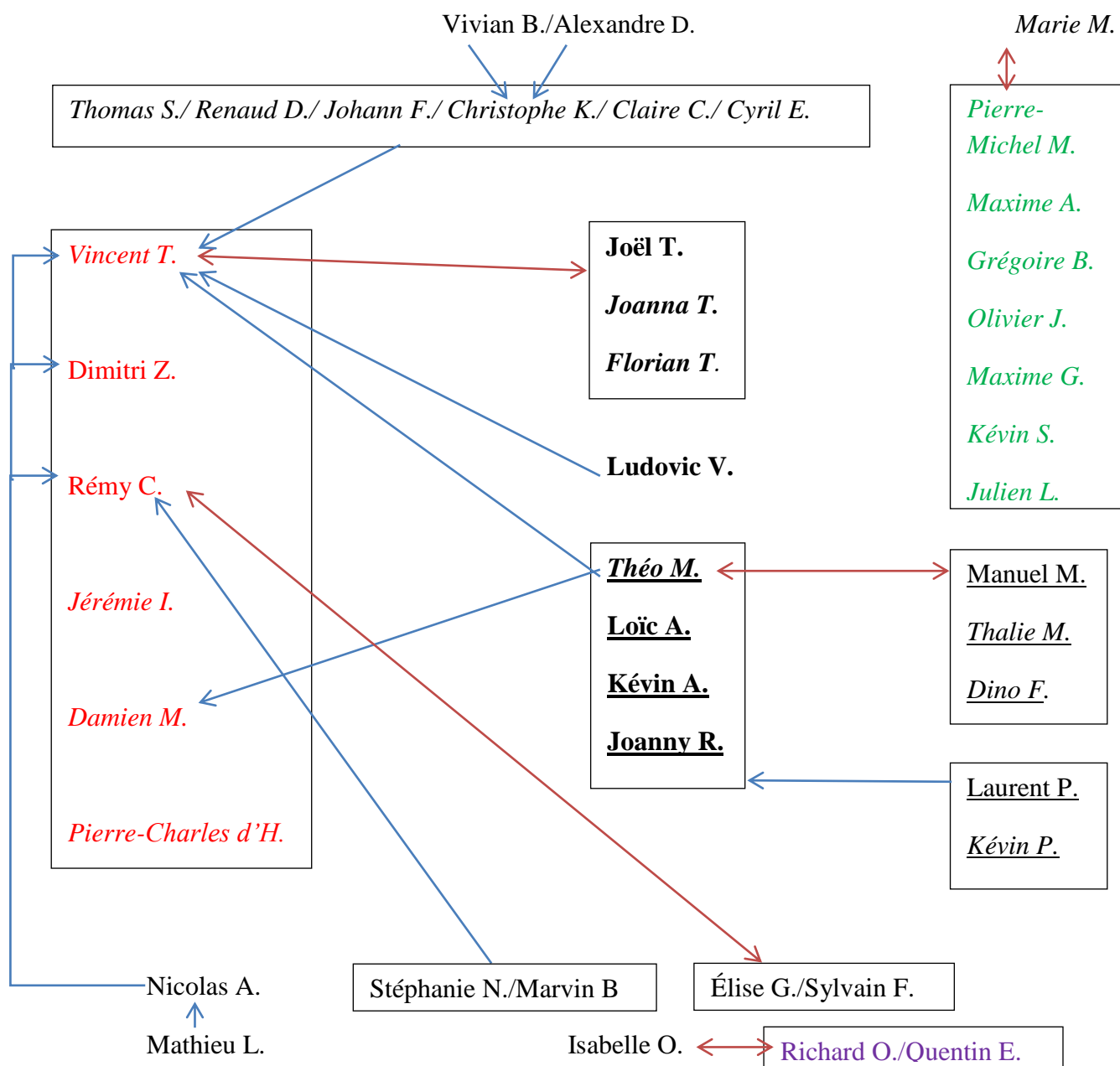
51) Comment définissez-vous l'association Somatophylaques ? Répond-elle plus spécifiquement à une des définitions ci-dessus ? :

52) Que pensez-vous du traitement médiatique qui a lieu autour de l'histoire vivante ? :

53) Pouvez-vous citer quelques revues ou médias que vous lisez ou dont vous tenez compte pour votre pratique ? :

54) Pouvez-vous citer d'autres associations qui font des AMHE ? :

Annexe 4 Schématisation de l'association SOMATOPHYLAQUES :



Annexe 5 dossier photographique :

Pour éviter de surcharger le dossier annexe nous n'avons mis ici que les photos intégrés dans le discours de ce mémoire. L'ensemble des photos associatives sont disponibles sur le site internet de l'association Somatophylaque (<http://lessomatophylaques.e-monsite.com/>) et sur son Facebook (<https://www.facebook.com/Les-Somatophylaques-369335466520892/>).

Photo 1 :



Présentation de l'équipement hoplitique lors des JNA 2015 à Marseille. L'espace scénique est défini par les vestiges archéologiques.

Photo 2 :



Présentation de l'association Somatophylaques lors des JNA 2015 à Marseille. L'espace scénique est défini par les vestiges archéologiques.

Photo 3 :



Mêlée entre les différentes troupes lors des JNA 2014 à Olbia. L'espace scénique est ici délimité par des barrières.

Photo 4 :



Présentation d'un duel hoplitique près de la mairie de Marseille lors des JNA 2015. L'hoplite à droite délimite l'espace scénique, d'autres sont disposés tout autour, mais en hors champs sur cette photo.

Annexe 6 dossier vidéo :

Toutes les vidéos relatives à ce mémoire sont disponibles sur la chaîne youtube de l'auteur. Vous pouvez la retrouver en tapant dans la barre de recherche « Vincent Torres-Hugon » ou en entrant ce lien dans votre barre de recherche : <https://www.youtube.com/watch?v=s-qyCyIgyHY&list=PLEJTzYV0CVdqSYc1OvVWjeqknhmUbuVQy>

D'autres vidéo susceptible d'intéresser le lecteur, et en rapport avec l'association sont posté sur la chaîne youtube des Somatophylakes : https://www.youtube.com/channel/UCNxaU7YQ0JocHKgG_Y0zH_g

- Vidéo 1 entretien Rodolphe RITTERMAN après son 1^{er} combat : Dans cette vidéo, Rodolphe explique que le casque lui permet de cacher son visage et ainsi de moins appréhender le regard des spectateurs. https://www.youtube.com/watch?v=VeTB7zK_Eeo
- Vidéo 2 entretien Rodolphe RITTERMAN sur le devoir de mémoire : Dans cette

vidéo, Rodolphe s'exprime sur le « devoir » de mémoire que porte l'association.

<https://www.youtube.com/watch?v=wqfGrVnkNKE>

- Vidéo 3 réflexions mathématiques pour conception de la tente associative : Dans cette vidéo des membres autour d'une table chez Théo MOLINER réfléchissent aux proportions et à la forme de la tente associative qui sera construite dans la journée. S'en suivent des réflexions mathématiques.
<https://www.youtube.com/watch?v=xYbOElpjeLg>
- Vidéo 4 fabrication de la tente associative : Dans cette vidéo l'on peut voir l'assemblage par des coutures des différents pans de la tente en construction.
<https://www.youtube.com/watch?v=Z3n079-MtCA>
- Vidéo 5 retour d'expérience de peinture de l'archéologue Manuel MOLINER : Dans cette vidéo, Manuel MOLINER, archéologue de profession exprime l'intérêt pour lui d'avoir peint un motif d'un vase qu'il a lui-même trouvé en situation de fouille et donc il a fait un retour 3D pour ces recherches. Selon lui, cela est une bonne approche expérimentale. https://www.youtube.com/watch?v=KZQ_mnh4weo
- Vidéo 6 fabrication bouclier grec phase encollage et fixation des lattes : Dans cette vidéo on visualise les gestes permettant de fixer les lattes de peuplier dans le moule.
<https://www.youtube.com/watch?v=s-qyCyIgyHY>

Annexe 7 chaîne opératoire de la fabrication d'un bouclier grec :

Nous allons ici vous décrire les différentes étapes de la technique de fabrication de bouclier grec de l'association Somatophylakes.

Pour fabriquer le bouclier, l'association a besoin :

- d'un moule (un bouclier grec en bois massif légèrement trop grand),
- d'une centaine de latte en bois de peuplier,
- d'un pot de colle à bois,
- de rivet,
- de vis,
- d'une agrafeuse avec ses agrafes,
- d'une scie sauteuse, d'une perceuse,
- d'un marteau,
- d'une pince,

- d'un tournevis,
- d'une pince à découper,
- d'une plaque de contreplaqué (pas toujours nécessaire),
- de tissu,
- d'une plaque de cuir,
- d'une petite plaque en laiton ou en bronze.

Une fois tout ce matériel rassemblé, une personne seul peut construire le bouclier, mais il est préférables qu'il y'ai plusieurs personnes qui travaillent dessus pour éviter l'ennui et accélérer le processus.

La première étape consiste à agraffer directement sur le moule une première couche de latte en bois. Chaque latte de bois doit être agencée les unes à côté des autres sans se chevaucher ni laisser d'espace. Une fois l'opération effectuée, on commence la seconde couche, on fixe les nouvelles lattes une par une après avoir dégrafé précisément la zone où elles doivent prendre place. Il est important de ne pas dégrafer trop à la fois car les lattes de la première couche n'étant pas collées elles risqueraient de sortir de leurs positions initiales. On recouvre de colle la zone où va prendre place la nouvelle latte et on la positionne dessus avant de l'agrafer. Les lattes de la seconde couche doivent être fixées perpendiculairement à la première couche.



(Damien Moretta agrafe la seconde couche)

Nous invitons le lecteur à aller dans l'annexe 6 regarder la vidéo 6 fabrication bouclier grec phase encollage et fixation des lattes (<https://www.youtube.com/watch?v=s-qyCyIgyHY>)

Lorsque le bouclier est constitué de 4 couches, il faut laisser prendre la colle en laissant reposer le bouclier dans un endroit sec pendant 24 h. Lorsque ce dernier est sec, il faut

dégrafer la dernière couche, et sortir le bouclier du moule. Pensez juste avant de sortir ce dernier de bien délimiter au crayon la limite du bouclier car il faudra ensuite enlever sur surplus de lattes qui dépassent du moule. Cette pièce est qualifiée le « bombé du bouclier ».



(Dégrafage par Rémy CAMPO de la dernière couche)

Une fois le « bombé » extrait, il faut découper le surplus à l'aide d'une scie sauteuse.



(Découpe à la scie sauteuse du surplus, un gant et un masque de travail est conseillé pour plus de sécurité.)



(Les bombés sont ensuite mis sous presse pour éviter qu'ils ne perdent leur forme caractéristique. Ils ne seront plus sous presse quand le « méplat » sera fixé.)

Une fois le « bombé » fabriqué il faut fabriquer le « méplat ». Pour ce faire il faut soit appliquer la même technique que pour la fabrication du « bombé » c'est-à-dire en faisant différentes couche de lamelle de bois, soit l'on découpe un cercle dans une planche de contreplaqué pour gagner du temps. Le « méplat » doit être un cercle avec une circonférence intérieure exactement égal à la circonférence du « bombé » et faisant 10 cm à 15 cm de plus de circonférence extérieure.



(Découpe à la scie sauteuse du méplat)

Une fois le « méplat » découpé, on le fixe au « méplat » à l'aide de vis.



(Fixation du « méplat », si ce dernier n'est pas bien fixé, il tombera sous la pression du « bombé ».)

L'intérieur du bouclier peut alors être recouvert de lin ou laissé telle quel.

Il faut maintenant fabriquer le « porpax » et les deux « antilabé » qui permettent la saisie du bouclier.

Le « porpax » est soit en bronze soit en cuir. Des modèles en cuir peuvent être renforcés d'une ou deux plaques de bronze, c'est le cas dans l'exemple présent.

L'on découpe d'abord le « porpax » en cuir, puis on fabrique les plaquettes de bronze.



(« Porpax » en cuir)

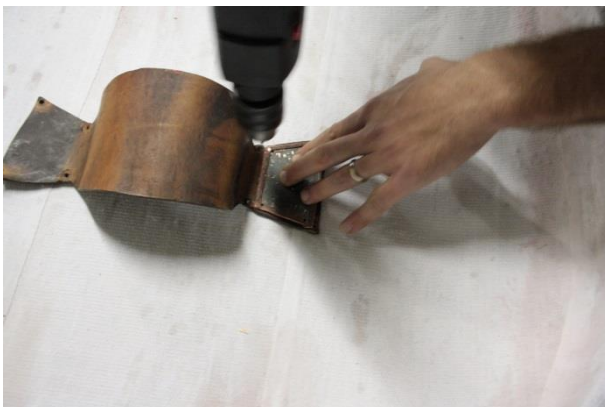


(Découpe des plaquettes de bronze)



(On replis les bords vers l'intérieur pour éviter les bords tranchants et renforcer la pièce)

Le « porpax » est ensuite disposé au centre du bouclier. Une fois la chose faite on dispose les plaquettes de bronze et on perce le tout en 8 point de fixation (4 sur chaque plaquette).

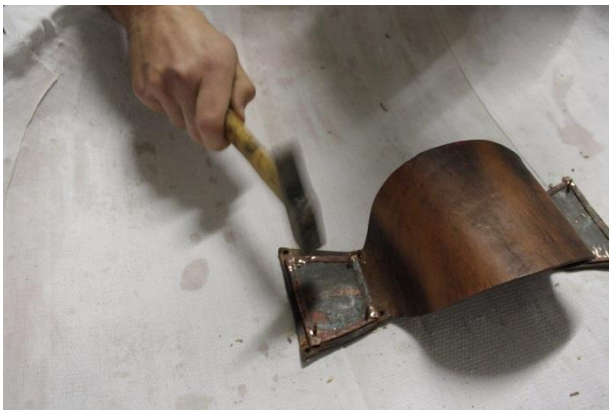


(Perçage des points de fixation)

On passe ensuite par en dessous les rivets puis on les mate de l'intérieur.



(Les rivets sont poussés jusqu'au fond à l'aide d'un tournevis)



(Les rivets sont matés à l'aide d'un marteau)

Une fois le “porpax” l'on fixe les deux petits “antilabé” de la même manière, mais sur un coté du bouclier. L’“antilabé” peut être un simple anneau en bronze ou une pièce plus complexe. L'important est de permettre la fixation d'une corde entre les deux permettant la prise en main du bouclier.

Une fois cette étape réalisée, l'extérieur du bouclier est recouvert de tissu que l'on encolle avec de la colle à bois. Le lin est très efficace pour cette tâche.



(Le bouclier est recouvert de colle et l'on applique le lin de manière uniforme sur ce dernier.)



(Le lin ne doit pas faire de "bourrelet" c'est pourquoi il est important de prendre le temps de bien aplanir ce dernier, notamment dans les angles.)

Le bouclier est enfin prêt à être peint et à être utilisé au combat.



(Le bouclier peut être peint ou recouvert d'une plaque de bronze, mais cette dernière doit être très fine pour éviter de rajouter trop de poids, c'est de l'apparat tout comme les peintures.)



(L'atelier de fabrication chez Rémy CAMPO.)

Annexe 8 : Schéma de l'articulation histoire-loisir :

